

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS

COMMUNE de MIRANDE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 11 février 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	19	Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 février à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 5 février 2025, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. FANTON, DARROUX, Mme CHABBERT, M. FORMENT, Mme LUBAS, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, MM. FORGUES, BARBARA, VIDAL, LARAN, Mmes ABADIE, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme LASSALE à Mme ABADIE, Mme CHARLIER à Mme LUBAS.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MMES GABARROT ET MENDES.

M. Thierry VIDAL est désigné secrétaire de séance

2025.01.04 – MODIFICATION DU TABLEAU DE GESTION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 26 mars 2018 adoptant le tableau de gestion de la voirie communale à compter de l'année 2018.

Il convient d'assurer la modification de ce tableau en transférant la maîtrise d'ouvrage de deux voies au SIVOM (Chemin de la Brasserie et Rue de l'Eliana) et une voie à la Mairie de Mirande (Boulevard des Pyrénées).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le nouveau tableau de gestion de la voirie communale annexé à la présente et applicable à compter de 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Secrétaire,
Thierry VIDAL

Extrait certifié conforme.
Fait à MIRANDE, le 11.4 FEV. 2025

Le Maire,
Patrick FANTON

